



Assemblée générale

Distr. générale
29 août 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 41 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coopération internationale
et coordination des efforts déployés pour étudier
et atténuer le plus possible les conséquences
de la catastrophe de Tchernobyl**

**Recherche d'une efficacité optimale dans l'action internationale
entreprise pour étudier et atténuer le plus possible
les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl**

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 56/109 de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coopération internationale et la coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, dans laquelle l'Assemblée a demandé au Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-huitième session un rapport où figureraient une évaluation détaillée de la suite qui aurait été donnée à la résolution et des propositions de mesures innovantes en vue de rendre aussi efficace que possible la réponse de la communauté internationale à la catastrophe de Tchernobyl. Le rapport présente les activités entreprises par les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies pour donner la plus grande efficacité possible aux mesures humanitaires prises sur le plan international pour faire face à la catastrophe de Tchernobyl au cours de la période considérée.

* A/58/150.

** La présentation du présent rapport a été retardée du fait qu'il a fallu poursuivre les consultations.



En dépit du fait que 17 années se sont écoulées depuis l'accident, la situation à Tchernobyl, autour de Tchernobyl et dans les régions contaminées du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine reste difficile. Les données scientifiques et empiriques indiquent qu'un nombre considérable de personnes continuent de subir les conséquences de cet accident dans les trois États les plus touchés, y compris des enfants. Leur avenir et leurs conditions de vie ont été largement déterminés par des décisions qu'ils n'ont pas pu influencer et sur lesquelles ils n'ont eu aucune prise.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. La situation générale	1–2	3
II. Application des recommandations figurant dans le rapport intitulé « The Human Consequences of the Chernobyl Nuclear Accident: A strategy for Recovery » . . .	3–8	3
III. Assistance internationale	9–24	4
IV. Mobilisation et sensibilisation	25–28	9
V. Mobilisation de ressources	29–31	9
VI. Conclusions	32	10
Annexes		
I. Rapport du Gouvernement bélarussien		11
II. Rapport du Gouvernement de la Fédération de Russie		15
III. Rapport du Gouvernement ukrainien		20

I. La situation générale

1. La catastrophe de Tchernobyl survenue en avril 1986 a entraîné des déplacements de populations à grande échelle et la contamination de vastes superficies. La perte de moyens de subsistance et les traumatismes subis par ces populations du fait de la rupture des liens qui les unissaient à leur terre natale et à leur patrimoine ont constitué une immense tragédie humaine.

2. La situation des trois États les plus touchés a été décrite dans le rapport du 8 octobre 2001 (A/56/447, par. 4 à 7), qui donne une image succincte, mais précise, de l'ampleur du problème auquel le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine se trouvent toujours confrontés. Les rapports présentés par les gouvernements de ces trois États sur les mesures qu'ils ont prises pour surmonter les conséquences de la catastrophe sont reproduits en annexe.

II. Application des recommandations figurant dans le rapport intitulé « The Human Consequences of the Chernobyl Nuclear Accident: A Strategy for Recovery »

3. Une mission interinstitutions internationale composée de spécialistes de différentes disciplines a étudié les conséquences humaines de la catastrophe de Tchernobyl 15 années après l'accident dans le cadre d'une nouvelle évaluation effectuée par l'Organisation des Nations Unies. Son rapport intitulé « The Human Consequences of the Chernobyl Nuclear Accident: A Strategy for Recovery » a été lancé à New York en février 2002. Il formulait plusieurs recommandations pour le relèvement et la réalisation d'un développement durable. La stratégie proposée comprenait des mesures sanitaires, économiques, sociales et environnementales et de nouveaux travaux de recherche sur la catastrophe afin de s'assurer que les ressources étaient orientées vers les personnes les plus démunies, tout en encourageant la majorité des populations touchées à pourvoir elles-mêmes à leurs propres besoins et en leur donnant les moyens voulus à cette fin. On recommandait également d'accorder une attention particulière aux victimes directes de l'accident et aux personnes atteintes d'un cancer de la thyroïde. Les conclusions du rapport susmentionné ont été exposées en détail aux paragraphes 8 à 12 du rapport (A/56/447).

4. Afin de promouvoir la nouvelle stratégie de relèvement auprès des organismes gouvernementaux et des donateurs internationaux et de donner une première impulsion à la mise en oeuvre des recommandations qu'elle contient, le Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl a effectué une seconde visite dans la région en avril 2002. Dans les trois pays, des hauts fonctionnaires ont manifesté leur soutien à la nouvelle stratégie élaborée par l'ONU et leur volonté de collaborer étroitement avec la communauté internationale dans sa mise en oeuvre. Il a été implicitement convenu que la meilleure solution, pour le recentrage de l'assistance internationale, serait d'appuyer la création de conditions internes favorables pour une économie viable dans le cadre d'un processus piloté par les pays. Cela suppose des réaménagements dans leurs politiques et leurs programmes, qui devront mettre davantage l'accent sur l'aide aux victimes de la catastrophe.

5. On a commencé à appliquer les recommandations du rapport en faisant un effort concerté pour dynamiser la coopération entre les organismes des Nations Unies et pour faciliter et favoriser la collaboration avec la Banque mondiale, la Commission européenne et les donateurs intéressés.

6. Sur le terrain, les équipes de pays des Nations Unies ont pris un certain nombre d'initiatives concrètes au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine. On peut mentionner notamment :

a) La reprise de la concertation avec les organismes gouvernementaux compétents sur les questions de politique macroéconomique et sectorielle liées à la mise en oeuvre de la stratégie;

b) L'amélioration de la coordination entre les activités des organismes des Nations Unies et les initiatives prises par les autorités locales et nationales;

c) Le renforcement des partenariats établis avec les donateurs à l'échelon local et des activités connexes de mobilisation de ressources.

7. Le décaissement de sommes modestes prélevées sur le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour Tchernobyl a été autorisé pour amorcer le financement de trois projets pilotes (80 000 dollars des États-Unis par projet). Élaborés par les équipes de pays des Nations Unies au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine, ces projets visent à encourager le redressement socioéconomique et à améliorer la santé des populations de la région.

8. Une autre recommandation clef du rapport a été appliquée avec le lancement, en juin 2003, du Réseau international d'information et de recherche sur Tchernobyl (ICRIN), qui a pour objectif d'appuyer les actions menées aux niveaux international et national et au sein de la société civile pour assurer le développement durable des régions touchées, en inventoriant, en regroupant et en coordonnant les recherches scientifiques, en faisant effectuer des travaux de recherche complémentaires s'il y a lieu et en veillant à ce que les résultats de ces travaux soient effectivement diffusés auprès de toutes les parties intéressées. La première phase du plan établi pour ce réseau est en cours d'exécution.

III. Assistance internationale^a

9. Pour donner suite aux recommandations du rapport présentant la stratégie des Nations Unies l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a créé le Forum Tchernobyl, chargé d'examiner et de rapprocher les travaux de recherche scientifique se rapportant aux conséquences écologiques et sanitaires de la catastrophe de Tchernobyl et de faire connaître au public les résultats de son examen. Les membres du Forum Tchernobyl sont des représentants d'organismes des Nations Unies (l'AIEA, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour le développement

a Une vaste base de données concernant toutes les activités d'assistance et de recherche menées, au cours des 12 ans écoulés depuis que la question est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, par les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que par les principaux partenaires du système des Nations Unies, dans le cadre de l'Équipe spéciale interinstitutions pour Tchernobyl, sera bientôt accessible à partir du site Web des Nations Unies consacré à Tchernobyl, qui a été réaménagé (voir par. 27).

(PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale) et des États les plus touchés. Pour accomplir la tâche confiée au Forum, des spécialistes renommés des rayonnements ionisants organiseront une série de réunions d'experts. Les conclusions et recommandations qui en seront issues seront largement diffusées dans le cadre de campagnes d'information, des activités du Réseau international d'information et de recherche sur Tchernobyl (ICRIN) et d'une conférence internationale que le Forum convoquera pour 2005.

10. Dans le cadre de son programme de coopération technique, l'AIEA a prévu des ressources pour atténuer les conséquences de la catastrophe dans les collectivités touchées. Elle a notamment lancé le projet « Seeds of hope », exécuté avec l'appui du Laboratoire FAO/AIEA de biotechnologie agricole, dans le cadre duquel elle a aidé des agriculteurs du Bélarus à cultiver, sur des terres contaminées, du colza que la population a pu consommer, notamment sous forme d'huile. Elle aide aussi le Gouvernement ukrainien à gérer les déchets radioactifs provenant de l'abri de la centrale nucléaire de Tchernobyl et à élaborer des plans de mise en service de la centrale.

11. L'OMS a achevé de recenser les travaux de recherche consacrés aux effets sanitaires de la catastrophe. Ce projet avait essentiellement pour objet de préparer une série de réunions d'un groupe d'experts de la santé devant être organisées dans le cadre du Forum Tchernobyl. Le groupe d'experts déterminera les lacunes à combler dans les connaissances et donnera des avis sur l'orientation des recherches à effectuer en ce qui concerne les risques sanitaires, ainsi que sur les programmes de soins de santé à mettre en place à l'intention des populations touchées. En 2002-2003, l'OMS a poursuivi l'exécution de deux grands projets : le projet Télémédecine, financé principalement par des dons privés de la Sasakawa Memorial Health Foundation (SMHF), une fondation japonaise, et le projet Banque de tissus, également soutenu par la SMHF en partenariat avec l'Union européenne et le National Cancer Institute des États-Unis. L'OMS continue d'encourager les organisations non gouvernementales à participer à des activités concernant Tchernobyl et met ses compétences à leur disposition dans le cadre du Groupe de direction du Réseau international d'information et de recherche sur Tchernobyl. En outre, elle assure la coordination des activités du Comité scientifique du Réseau. En juin 2003, elle a organisé à Kiev, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), une conférence internationale sur la santé et la réadaptation psychosociale des enfants de Tchernobyl à laquelle ont été examinés les résultats des programmes nationaux et des travaux internationaux de recherche relatifs à la santé des enfants et des adolescents. L'initiative avait été prise par une organisation non gouvernementale ukrainienne, « Médecins pour Tchernobyl », dans le cadre de la stratégie des Nations Unies.

12. La FAO continue à s'efforcer, dans le cadre du programme qu'elle met en oeuvre avec l'AIEA, de réduire la quantité de rayonnements ionisants auxquels la consommation de denrées alimentaires contaminées expose la population et de favoriser le développement de l'agriculture dans les régions touchées. Un projet actuellement en cours devrait permettre de montrer que de la farine non contaminée peut être produite, grâce à des techniques spéciales de production et de traitement, à

partir du blé cultivé sur des terres contaminées. Les projets de ce type pourraient aussi, par la suite, contribuer au développement économique de la région.

13. Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants est le seul organisme expressément chargé par l'Assemblée générale d'évaluer d'un point de vue scientifique les sources et les effets des rayonnements ionisants. En étroite collaboration avec des scientifiques des trois pays les plus touchés, le Comité poursuit et étend son examen des effets de la catastrophe, qui faisaient déjà l'objet de son rapport de 2000. Jusqu'à présent, les renseignements nouveaux confirment les conclusions du rapport de 2000, à savoir que, dans leur majorité, les habitants de la région n'ont pas à craindre que les rayonnements ou les radionucléides dont la présence est due à la catastrophe n'aient des conséquences graves pour leur santé. Le Comité devrait publier en 2006 son prochain rapport, qui sera divisé en deux parties, l'une présentant des études écologiques ou descriptives et l'autre des études épidémiologiques analytiques.

14. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a contribué à la création et au développement de centres communautaires de réadaptation sociale et psychologique au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine. Elle prend une part active aux activités d'assistance dans le domaine de l'éducation et de l'information. Elle soutient la mise en oeuvre d'un Programme d'éducation préventive qui vise à exposer les risques que présente la contamination nucléaire aux écoliers, aux étudiants, aux enseignants et aux parents, en vue d'une meilleure gestion de l'environnement contaminé. Le programme donne également aux bénéficiaires l'occasion d'apprendre comment se prémunir contre les risques et de mettre en pratique les conseils qui leur sont dispensés. Enfin, il permet de réunir des renseignements sur la prévention et de les transmettre au public.

15. Les équipes de pays des Nations Unies s'attachent, dans chaque pays, à mettre en oeuvre les recommandations faites dans le rapport sur la stratégie des Nations Unies en ce qui concerne le développement durable dans la région de Tchernobyl.

16. Au Bélarus, le bureau des Nations Unies a, au cours de l'année écoulée, coordonné les échanges entre le Gouvernement, les organisations non gouvernementales internationales et les donateurs pour la mise au point de projets de développement répondant vraiment aux besoins de relèvement de la région. Ces efforts ont abouti à deux projets. Le premier est le Programme de coopération pour la réhabilitation, programme pilote de développement intégré qui sera mis en oeuvre dans quatre régions touchées. Il sera soutenu directement par le PNUD et des partenaires nationaux et internationaux, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Il s'articulera avec les initiatives de développement communautaire participatif du PNUD en Ukraine, ainsi qu'avec un projet que la Banque mondiale prévoit d'exécuter pour encourager les initiatives locales de développement et favoriser la sécurité écologique. L'UNICEF met au point, en partenariat avec la Direction du développement et de la coopération de la Suisse, un projet visant à introduire dans les programmes scolaires l'enseignement de compétences pratiques. Ce projet aidera les jeunes Bélarussiens à faire face aux problèmes sociaux, économiques et sanitaires qui se posent dans les zones touchées par les retombées de la catastrophe.

17. L'appui des Nations Unies à la Fédération de Russie est axé sur l'assainissement de l'environnement, le développement économique régional et le

développement des jeunes. À l'issue d'un projet du PNUD dans le cadre duquel la qualité de l'eau a été évaluée dans la région de Briansk, le PNUD et le Gouvernement ont élaboré une proposition visant à mettre en place des mesures pratiques de sécurité dans le domaine de l'eau et à améliorer la qualité de l'eau dans les territoires contaminés. Avec l'appui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUD a récemment lancé un projet d'aide au développement économique dans les zones touchées de la région de Briansk. Par ailleurs, l'UNICEF a élaboré une proposition portant sur des services adaptés aux besoins particuliers des jeunes et compte reproduire des projets visant à répondre aux problèmes des jeunes qui ont été mis en oeuvre avec succès dans d'autres parties du pays.

18. En Ukraine, l'aide des Nations Unies est surtout apportée par l'intermédiaire du programme de relèvement et de développement du PNUD pour la région de Tchernobyl. Soutenu par le PNUD, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la Direction du développement et de la coopération de la Suisse, ce programme a pour objet d'offrir au Gouvernement des services consultatifs et un appui au développement, aux niveaux national, régional et local, et d'encourager les initiatives de développement communautaire participatif. Diverses activités sont menées à cette fin : analyse de l'état de développement des zones touchées, évaluation des effets des politiques et des programmes en place, et promotion de stratégies de relèvement fondées sur la collaboration. Le volet du programme consacré au développement communautaire participatif est exécuté directement avec les habitants de 26 villages situés dans 10 districts touchés par la catastrophe, qu'il aide à créer des associations locales. Ces associations mettent en oeuvre leurs propres projets de développement, en collaboration avec les autorités locales, en mobilisant des ressources locales pour suppléer aux modestes ressources qui leur sont fournies, lesquelles représentent au maximum 40 % du coût total des projets.

19. La Banque mondiale prend une part active aux efforts de relance de l'économie de la région et élabore actuellement un nouveau projet de relèvement pour le Bélarus. Ce projet aura pour but d'améliorer la qualité de vie des populations rurales des trois pays qui vivent dans les districts les plus touchés par la catastrophe, et notamment de leur donner des moyens de subvenir à leurs besoins qui soient plus sûrs et puissent s'inscrire dans le long terme.

20. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a lancé en 1990 son Programme d'assistance humanitaire et de rééducation pour Tchernobyl, dans le cadre duquel les habitants des régions touchées ont la possibilité de subir des examens radiologiques permettant de dépister les anomalies thyroïdiennes à un stade précoce. Depuis que le programme est en place, plus de 500 000 personnes ont subi des examens et ont reçu des traitements d'urgence. En 2002, plus de 91 000 personnes ont été examinées. En mai 2002, le programme a été modifié compte tenu de l'évolution des besoins et du fait que les gouvernements n'ont pas les moyens d'offrir aux habitants des zones contaminées toute l'aide qu'il leur faut. Le programme reste axé sur le dépistage des cancers de la thyroïde (palpation et échographies) dans les zones aujourd'hui fortement contaminées, le groupe de population visé étant essentiellement celui des individus qui avaient moins de 18 ans au moment de la catastrophe (étant nés entre 1967 et 1987). Il n'est plus fourni de soins de santé de base, sauf dans les cas d'urgence. Le but est que les individus dont la thyroïde présente des anomalies puissent être suivis au mieux, ce qui nécessite notamment qu'ils soient transportés gratuitement aux centres de diagnostic pour les examens et traitements qui s'imposent.

21. La Commission européenne a dégagé des crédits considérables pour l'étude et l'atténuation des conséquences sanitaires et écologiques de la catastrophe. Des activités de recherche et développement et des projets d'assistance sont notamment financés dans le cadre des programmes de son Office d'aide humanitaire et de l'assistance technique à la Communauté d'États indépendants. L'Union européenne participe aux efforts visant à diversifier l'économie de Slavutich (en Ukraine) et de Gomel (au Bélarus), des centres mono-industriels où l'emploi était essentiellement lié à la centrale de Tchernobyl. En outre, le Programme de coopération pour la réhabilitation, initiative internationale à laquelle participent l'Union européenne, plusieurs de ses membres, des organisations non gouvernementales, la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) et le PNUD, favorise la régénération sociale et économique des zones contaminées du Bélarus.

22. En 1995, les pays du G-7, la Commission européenne et l'Ukraine ont signé un Mémorandum d'accord régissant l'octroi à l'Ukraine de dons et de prêts à titre d'aide pour l'amélioration de la sûreté nucléaire et l'atténuation des conséquences de la fermeture du dernier réacteur de la centrale de Tchernobyl sur le secteur énergétique, la situation sociale et l'économie. Dans le cadre de cet accord, l'Ukraine continue de recevoir une aide considérable axée sur la sécurité, la restructuration du secteur de l'énergie, les investissements et les programmes sociaux et administrée par la BERD. Ainsi, le Fonds pour la construction de l'abri de Tchernobyl et le Compte « sûreté nucléaire » permettent de financer des mesures visant à stabiliser le sarcophage qui protège le réacteur No 4 de la centrale nucléaire, à construire une nouvelle structure stable et écologiquement sûre dans laquelle seront abrités les restes du réacteur pendant au moins 100 ans, et à rendre les installations de Tchernobyl généralement plus sûres, à court et à long terme.

23. Les États-Unis d'Amérique continuent de prendre part aux efforts déployés pour améliorer l'environnement économique et la situation sociale dans les zones touchées par la catastrophe. Ils versent des contributions importantes au Fonds pour la construction de l'abri de Tchernobyl et au Compte « sûreté nucléaire », et financent généreusement d'autres programmes d'aide bilatéraux. En 2002, l'Agency for International Development a mené à son terme le programme intitulé Chernobyl Childhood Illness, qui a permis à 110 000 enfants de subir des examens de dépistage du cancer de la thyroïde. Des anomalies thyroïdiennes ont été décelées chez 8 % des enfants, dont 1,6 % présentaient des nodules précancéreux et ont dû subir des examens supplémentaires, et 9 étaient atteints du cancer. Les enfants ont également subi des examens visant à déterminer s'ils présentaient des troubles psychosociaux, et il s'est avéré que près de 14 % d'entre eux avaient besoin d'aide sur ce plan. L'Agency for International Development a cessé de financer le programme; l'aide psychosociale et les examens et soins encore nécessaires sont à présent assurés par les autorités locales et des organisations non gouvernementales.

24. Afin de renforcer la coordination des efforts nationaux et internationaux, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, les autres associations de citoyens et les organisations internationales extérieures au système des Nations Unies sont invitées à participer aux activités du Réseau international d'information et de recherche sur Tchernobyl.

IV. Mobilisation et sensibilisation

25. Le Secrétaire général s'est rendu en Ukraine en juin 2002. Cette première visite effectuée par un Secrétaire général dans la région touchée par la catastrophe a eu un effet mobilisateur inestimable; elle a donné aux activités de la communauté internationale une impulsion dont elles avaient bien besoin. Elle a également rappelé la dimension humanitaire du problème de Tchernobyl à divers donateurs, dont l'intérêt pour la question déclinait. La visite du Secrétaire général était le point culminant d'une campagne lancée avec la publication du rapport présentant la stratégie des Nations Unies et l'organisation de consultations, dans la région, par le Coordonnateur et le Coordonnateur adjoint des Nations Unies pour la coopération internationale pour Tchernobyl.

26. Afin d'appeler l'attention sur la « crise oubliée » de Tchernobyl et de mobiliser des ressources internationales en faveur de l'aide humanitaire et des efforts de développement économique, social et écologique à long terme, le Gouvernement suisse a aidé à créer un site Web <www.chernobyl.info> qu'il finance intégralement et qui a été inauguré simultanément à Genève, à Kiev et à Minsk en juin 2002. Le site est relié au site Web de l'ONU consacré à Tchernobyl et a pour objet de présenter en continu des renseignements objectifs et fiables sur les effets de la catastrophe et la situation actuelle dans les zones touchées.

27. L'Organisation des Nations Unies a commencé à réunir dans une base de données unique des renseignements sur tous les projets d'assistance et de recherche entrepris par les membres et les invités permanents de l'Équipe spéciale interinstitutions pour Tchernobyl. Cette base de données donnera une idée plus claire de ce qui a été fait, de l'assistance qui a été fournie et à qui, etc. et permettra de mieux comprendre quels problèmes restent à régler et lesquels appellent une attention spéciale au niveau collectif et individuel.

28. À l'occasion du seizième et du dix-septième anniversaires de la catastrophe, le Secrétaire général a fait des déclarations demandant à la communauté internationale de ne pas oublier ceux qui continuent à en subir les conséquences. Diverses manifestations publiques ont été organisées au Siège de l'Organisation, notamment par les Gouvernements du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine et des partenaires internationaux. À la date anniversaire de la catastrophe, une conférence internationale sur la santé et l'environnement est organisée chaque année par l'organisation non gouvernementale World Information Transfer, le Gouvernement ukrainien et l'UNICEF, en collaboration avec d'autres intéressés.

V. Mobilisation de ressources

29. Compte tenu du changement survenu dans les politiques concernant Tchernobyl, et dans le cadre des efforts renouvelés qu'elle déploie pour porter assistance aux populations touchées, l'Organisation des Nations Unies juge essentiel de dynamiser les échanges avec les donateurs. Bien que diverses initiatives aient déjà été prises, il reste beaucoup à faire pour obtenir un appui systématique des donateurs. Les équipes de pays des Nations Unies contactent les donateurs dans les pays où elles se trouvent, mais leurs efforts doivent être plus vigoureux et mieux coordonnés.

30. Au cours de la période à l'examen, les donateurs ont été sollicités selon les modalités suivantes :

- a) Conférences des donateurs et contacts directs avec chacun;
- b) Visites des zones les plus touchées dans les trois pays;
- c) Démarche double (dans les capitales des pays donateurs et à New York, ainsi que dans les capitales des trois pays touchés).

31. Les fonds destinés au financement des programmes des Nations Unies visant à remédier aux conséquences humaines de la catastrophe de Tchernobyl sont insuffisants depuis des années. Étant donné les contraintes budgétaires que rencontrent certains donateurs, Tchernobyl tend à être négligé. Pourtant, il serait certainement justifié, sur le plan moral mais aussi du point de vue de l'intérêt pratique des populations touchées, que les donateurs consacrent autant de ressources à l'assistance à ces populations qu'aux mesures visant à sécuriser la centrale nucléaire aujourd'hui fermée.

VI. Conclusions

32. Les récentes initiatives de la communauté internationale ont relancé le mouvement en faveur de Tchernobyl. Mais pour que cette dynamique puisse être entretenue, des ressources considérables sont nécessaires. Bien que de nombreux donateurs se soient montrés généreux depuis la catastrophe, il convient de noter que, faute de moyens, il a été mis fin à certains projets et programmes d'aide importants. Les activités d'aide humanitaire et de développement indiquées dans le rapport présentant la stratégie des Nations Unies constituent le minimum requis pour atténuer les graves conséquences humaines de la catastrophe et faire preuve de solidarité avec les Gouvernements du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, qui continuent de porter un lourd fardeau. Pour les victimes, Tchernobyl fut une tragédie individuelle et collective. Pour le reste du monde, Tchernobyl est une catastrophe dont les conséquences doivent être surmontées et qu'il faut empêcher de se reproduire. En agissant dans cette optique, la communauté internationale servira ses propres intérêts et manifesterà sa solidarité à ceux qui continuent de subir les retombées de la pire catastrophe du genre que le monde ait jamais connue.

Annexe I

Rapport du Gouvernement biélorusien

[Original : russe]

L'évaluation des conséquences radioécologiques, médicales, biologiques, économiques et sociales de la catastrophe de Tchernobyl a montré que le Bélarus avait subi un dommage irréparable. Les 21 % de la surface du territoire ont été contaminés et plus de 2 millions de personnes (sur une population totale d'environ 9,9 millions) ont été exposées à des radiations.

L'État déploie des efforts considérables pour minimiser les conséquences de la catastrophe. Grâce aux mesures qu'il a prises, il a pu résoudre un certain nombre de problèmes très importants, en particulier : mettre en place une base juridique s'appliquant à tous les aspects du règlement des conséquences de la catastrophe, réinstaller la population des régions les plus contaminées, et instituer un système de surveillance et de suivi de la radioactivité, accroître les services médicaux dans les régions contaminées, et développer le système de protection sociale de toutes les catégories de population touchées. Afin de surmonter les conséquences de la catastrophe, l'État mène des activités concrètes dans le cadre de son programme spécial financé par les ressources budgétaires. Le programme visant à venir à bout des conséquences de la catastrophe et portant sur la période 2001-2005 et jusqu'à l'an 2010 est en cours d'exécution.

La situation radioécologique dans le pays est déterminée actuellement par les isotopes à longue période, et plus particulièrement le césium 137, le strontium 90 et divers éléments transuraniens. L'analyse de la contamination radioactive de l'Europe par le césium 137 montre que près de 35 % des retombées de ce radionucléide se sont produites sur le territoire biélorusien. On constate la présence de radionucléides dans la plupart des composants des écosystèmes, de même que dans les cycles géochimiques et trophiques de migration, ce qui détermine la variété des formes d'irradiation extérieure et intérieure de la population, crée un risque supplémentaire pour la santé et empêche l'utilisation des ressources naturelles.

De 70 à 90 % du césium 137, de 40 à 60 % du strontium 90 et jusqu'à 95 % des éléments transuraniens persistent dans la couche superficielle du sol où se trouvent les racines, de sorte que le danger de pollution radioactive des produits agricoles des plantes utilisées pour l'alimentation et le fourrage et des plantes médicinales sauvages existe toujours. L'État est obligé de soutenir l'économie de la plupart des territoires touchés car il ne serait pas possible autrement de régler le problème de l'emploi de la population. Il consacre en outre des ressources considérables à des mesures de protection. Enfin, la qualité des produits alimentaires provenant d'exploitations individuelles suscite de graves inquiétudes.

Pendant la période 1986-2001, on a enregistré dans la République 8 358 cas de cancer de la thyroïde, dont 716 chez les enfants et 342 chez les adolescents, les 7 300 autres cas ayant touché des adultes.

Des changements se sont produits dans la prévalence du cancer du sein. Au cours de la période 1990-2000, les indicateurs de morbidité dans la région de Gomel ont augmenté de 16,7 %, l'augmentation annuelle étant en moyenne de 3,2 %. Parmi les femmes rurales, l'augmentation de la morbidité a été de 29,2 %, à un rythme de

3,6 % par an, alors que parmi les citadines l'augmentation a été de 10,3 % et 2,8 % respectivement.

Du début des années 80 jusqu'en 1986, le taux de natalité dans la région de Gomel était de 15,7 pour mille, dans la région de Moguilev de 14,7 pour mille. Après la catastrophe de Tchernobyl (c'est-à-dire à partir de 1987), la natalité a commencé à chuter rapidement dans ces régions. Vers le milieu des années 90, le rythme de diminution s'est quelque peu ralenti; la natalité dans les territoires contaminés est tombée de 40 %.

Dans les 17 ans qui se sont écoulés depuis la catastrophe, les conséquences n'ont toujours pas été complètement éliminées, car elles dépassent les possibilités du pays. Minimiser les conséquences d'une catastrophe d'une telle ampleur et en venir à bout est une entreprise extrêmement complexe qui exige des ressources matérielles et financières énormes. C'est pourquoi une consolidation des efforts nationaux aussi bien qu'internationaux s'impose, non seulement à cause de l'ampleur des dommages mais aussi parce que le Bélarus a acquis une expérience précieuse en matière d'élimination des conséquences de la plus grande catastrophe nucléaire du XXe siècle.

On constate dans la coopération croissante qui s'est instaurée sur le plan international une tendance à modifier les priorités, l'octroi d'une aide humanitaire cédant peu à peu le pas au relèvement socioéconomique à long terme et à la recherche du développement durable des régions touchées. La nécessité de cette transition est soulignée dans les rapports de la mission de l'ONU intitulée « Les conséquences humaines de l'accident de Tchernobyl : stratégie de relèvement » et de la mission de la Banque mondiale consacrée au « Bélarus : examen des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl et des programmes visant à les surmonter ».

La République du Bélarus juge qu'il importe au plus haut point de sensibiliser davantage la société aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl et à la sécurité face à la radioactivité. Le programme CORE qui prévoit des projets visant à développer l'éducation écologique des habitants des zones contaminées a pour objet de mettre en place un système efficace d'information et d'éducation à l'intention des populations touchées. Le Bélarus participe aux travaux de l'International Tchernobyl Research and Information Network. Un projet d'information conjoint lancé par la Suisse, le Bélarus et l'Ukraine, « Tchernobyl Info », qui constitue la chaîne d'information internationale du réseau, est en cours d'exécution. L'International Tchernobyl Forum a été créé sous l'égide de l'AIEA pour analyser les conséquences médicales et écologiques de la catastrophe.

Il faut noter que le Bélarus a le premier commencé à formuler un nouvel ensemble d'initiatives visant à développer de façon durable les territoires contaminés. Le programme CORE (Cooperation for Rehabilitation – Coopération pour le relèvement) dont la phase active de réalisation a commencé en 2003 en est un exemple typique. Le programme prévoit un règlement conjoint de tous les problèmes que la catastrophe a provoqués dans le domaine de la santé, de l'environnement, du développement économique, de la dosimétrie, de la protection radiologique, du patrimoine culturel et de l'éducation grâce à la mise en oeuvre de divers projets liés entre eux. Le programme CORE revêt un caractère unique de par son orientation, le soutien international de la population locale des régions

contaminées et la participation de sa population à la conception et à l'exécution des projets concrets entrepris dans le cadre du programme.

Afin d'attirer des ressources additionnelles pour financer les mesures à prendre après la catastrophe, les organes de l'État ont lancé une action et un appel aux organisations donatrices étrangères pour qu'elles apportent tout le soutien possible à l'action et aux initiatives humanitaires au Bélarus.

Élaborer des mesures efficaces pour prévenir les catastrophes nucléaires, appliquer des mesures intégrées de grande ampleur pour venir à bout des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, bien coordonner à long terme la coopération internationale pour les questions intéressant Tchernobyl, renforcer une approche intégrée du relèvement des territoires contaminés exige que la communauté internationale tout entière unisse ses efforts.

L'analyse de la situation débouche sur les conclusions suivantes :

1. La catastrophe de Tchernobyl a créé au Bélarus de nombreux problèmes graves et à long terme qui touchent aux intérêts vitaux de millions d'individus, notamment leur santé, leur mode de vie, leur bien-être, et leur activité professionnelle. Il ressort des programmes lancés par l'État pour venir à bout de ces conséquences que les ressources budgétaires qui y sont consacrées ne sont pas suffisantes pour permettre de régler les problèmes.

2. Outre la grave pollution de l'environnement qu'elle a causé, la catastrophe de Tchernobyl a exposé la population du pays à une radioactivité sans précédent, ce qui a exigé l'élaboration et l'introduction de mesures de protection très diverses pour limiter les doses de radioactivité externe et interne. La situation de nombreuses régions touchées reste toujours complexe dans ce domaine, et l'on n'a toujours pas réussi à résoudre complètement le problème de la production agricole, pour faire en sorte qu'elle réponde aux normes de sécurité en vigueur en matière de radioactivité. Dans certaines zones, les doses annuelles effectives moyennes d'irradiation de la population du fait des retombées de Tchernobyl a dépassé un milliSievert, ce qui, selon la législation interne, exige de nouvelles mesures de protection.

3. Les doses de radioactivité reçues par la population ont entraîné une détérioration de la santé des habitants des régions touchées. Le nombre de cas de cancer de la thyroïde provoqués par la radioactivité a augmenté parmi ceux qui ont été irradiés à l'iode 131 dans leur enfance ou leur adolescence. On a constaté une augmentation de la morbidité parmi les liquidateurs et les personnes âgées. On prévoit que dans les 50 années suivant la catastrophe, près de 15 000 cas de cancer de la thyroïde risquent de se produire parmi la population.

4. D'autres effets stochastiques de l'irradiation ne se sont pas encore manifestés pleinement, soit en raison d'une période de latence plus longue, soit par suite du caractère chronique de l'irradiation à faible dose. Chez quelques-unes des catégories qui ont le plus souffert des radiations, on remarque clairement un accroissement de la fréquence des maladies oncologiques à tumeurs. Selon les pronostics, la morbidité risque d'augmenter de quelques chiffres de pourcentage durant la vie des personnes contaminées. Pour mettre en lumière le rôle des radiations dans l'augmentation possible des cas de cancer, il faut procéder à des études épidémiologiques et à des études de la contamination à long terme soigneusement préparées.

5. Les conséquences médicales de la catastrophe ne se limitent pas à des effets radiologiques. La catastrophe a contribué à créer chez une bonne partie de la population une perception inadéquate des risques de contamination qui a conduit à un inconfort psychologique constant. L'effet combiné des facteurs radioactifs et non radioactifs de la catastrophe de Tchernobyl entraîne une détérioration de la santé de toutes les catégories de personnes contaminées, ce qui s'exprime par une augmentation du nombre de maladies oncologiques (maladies du système endocrinien, maladies cardiaques et cardiovasculaires, troubles psychoneurologiques et autres).

6. On constate dans les zones contaminées des tendances démographiques négatives : baisse de la natalité, augmentation de la mortalité et réduction du chiffre de la population active. En outre, les facteurs énumérés ajoutés à l'exode continu des spécialistes et des cerveaux exacerbent les problèmes de l'activité et de la santé de la population des régions contaminées.

7. La catastrophe de Tchernobyl a créé de graves problèmes pour l'agro-industrie et l'industrie forestière du pays, secteurs qui emploient une grande partie de la population des régions touchées. L'introduction de systèmes scientifiques d'exploitation agricole et forestière a permis de réduire la production de produits contaminés, bien qu'il ait été impossible de régler tous les problèmes. Une gestion sans danger de l'économie des territoires contaminés exige un investissement constant pour entretenir la fertilité des sols, prendre des mesures de protection, accroître la capacité concurrentielle et la rentabilité de la production.

8. Pour surmonter les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, le problème essentiel est celui du relèvement socioéconomique et de l'élimination de la radioactivité dans les territoires contaminés. Pour atteindre l'objectif principal qui est d'aboutir à un renouveau économique réel et un développement stable, il faut améliorer les approches nationales et l'aide internationale à la reconstruction de l'infrastructure sociale des régions touchées et des lieux de réinstallation de la population évacuée. Créer des conditions favorables afin d'attirer les investissements nationaux et étrangers est la tâche qui revêt le plus grand caractère d'actualité.

9. Étant donné que la communauté mondiale n'a pas de stratégie unique claire pour entreprendre une étude scientifique des problèmes issus de la catastrophe de Tchernobyl, et étant donné que le financement des programmes scientifiques nationaux est insuffisant, il s'impose de renforcer la coordination et la coopération internationales.

10. Dans l'ensemble, la perception qu'a la communauté internationale des problèmes découlant de la catastrophe de Tchernobyl ne reflète pas entièrement leur dimension et leur importance réelles. Bien que 17 années se soient écoulées depuis la catastrophe, il n'y a eu aucune approche méthodique unique pour évaluer les conséquences des grandes catastrophes nucléaires et élaborer un ensemble de mesures intégrées pour les surmonter. C'est là une lacune fondamentale du système d'intervention en cas de catastrophe.

Annexe II

Rapport du Gouvernement de la Fédération de Russie

[Original : russe]

Application par la Fédération de Russie de la résolution 56/109 de l'Assemblée générale, intitulée « Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl »

Depuis 2001, la Fédération de Russie a poursuivi ses efforts pour atténuer les conséquences de l'accident de Tchernobyl, assainir les territoires contaminés et protéger la population sur le plan social. Conformément à la législation de la Fédération de Russie et au programme fédéral relatif à ces activités, le niveau de contamination radioactive de la couche inférieure de l'atmosphère, des eaux et des sols a été régulièrement vérifié dans les territoires touchés par la catastrophe. Des analyses ont été effectuées sur le terrain pour déterminer plus précisément le niveau de contamination dans les villes et villages et dans leurs environs.

Au cours des deux années qui se sont écoulées depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général sur la question, le Service d'hydrométéorologie et de surveillance de l'environnement de la Fédération de Russie a mesuré le niveau de radioactivité dans les 300 localités les plus contaminées, où il a prélevé et analysé 3000 échantillons pour en déterminer la teneur en césium-137. Il a été créé une banque de données relatives à la contamination radioactive du milieu, dans laquelle figurent des renseignements sur 12 500 localités et plus de 99 000 échantillons (teneur en césium-137, strontium-90, plutonium-239 et plutonium-240), qui sont utilisés pour évaluer les doses d'irradiation annuelles et cumulatives auxquelles la population est exposée depuis la catastrophe.

La publication hebdomadaire intitulée « Niveau de radioactivité sur le territoire de la Russie et des pays voisins » présente des renseignements concernant le niveau de contamination radioactive et son évolution dans les territoires touchés par la catastrophe de Tchernobyl, lesquels sont portés à l'attention des ministères et organismes publics compétents des pays de la Communauté d'États indépendants.

Actuellement, 4 342 localités, réparties entre 14 sujets de la Fédération de Russie et comptant 1 792 207 habitants, se trouvent en zone contaminée. En 2001-2002, sur instruction du Parlement de la Fédération de Russie, le Ministère de la santé a évalué les doses d'irradiation annuelles auxquelles est soumise la population du territoire contaminé, ainsi que les doses accumulées depuis la catastrophe. Les calculs ont porté sur les doses annuelles moyennes effectives subies par la population de 4 438 localités, et les résultats permettent d'indiquer ce qui suit.

En 2001, dans 12 des 14 sujets de la Fédération (les régions de Briansk et de Kalouga étant les exceptions), la population n'a pas été exposée à des doses d'irradiation annuelles moyennes effectives supérieures à la limite fixée, à savoir 1 mSv.

Dans une localité de la région de Kalouga et 445 localités de la région de Briansk, les doses d'irradiation annuelles moyennes effectives ont dépassé 1 mSv (128 de ces localités n'ont plus d'habitants). Dans 55 localités (dont 31 n'ont plus d'habitants), les doses ont dépassé 5 mSv. Dans une localité de la région de Kalouga, qui compte 61 habitants, les doses dépassent 1 mSv.

Les doses d'irradiation à la glande thyroïde des habitants de zones contaminées dans les régions de Briansk, de Kalouga, d'Orel, de Toula, de Lipetsk et de Riazan ont été mesurées et analysées par la Commission scientifique russe de radioprotection. Ce sont les enfants qui ont reçu les doses à la thyroïde les plus importantes (au moment de l'accident). Dans 141 localités de la région de Briansk, les doses à la thyroïde dépassent le seuil critique (1 Gy).

Selon les résultats des calculs effectués, dans des localités des régions de Briansk, de Kalouga, de Toula, d'Orel, de Lipetsk et de Riazan, les doses moyennes effectives cumulatives varient entre quelques mSv et plusieurs centaines, le maximum, soit 410 mSv, ayant été recensé chez les enfants du village de Zaborie (district de Krasnogorsk, région de Briansk) qui avaient moins d'un an au moment de la catastrophe.

Le nombre de localités pour lesquelles la dose cumulative moyenne effective, pour la période de 1986 à 2001, atteint ou dépasse 70 mSv, est de 88 à 260 selon le groupe d'âge. Toutes ces localités se trouvent dans la région de Briansk.

Il convient de souligner que la dose cumulative effective continue d'augmenter et que la liste des localités « irradiées » va s'allonger. Selon les estimations préliminaires, le nombre de localités dans lesquelles la dose cumulative effective dépasse 70 mSv pourrait atteindre 350 en 2056, uniquement dans la région de Briansk. Dans les autres régions, selon les estimations préliminaires, la dose cumulative ne devrait pas dépasser 70 mSv au cours des années suivant la catastrophe. Toutefois, une étude plus approfondie s'impose.

Aux fins de l'évaluation des conséquences médicales de la catastrophe de Tchernobyl, il a été créé au Ministère de la santé un registre médical et dosimétrique national qui fonctionne depuis 1986.

Dans l'ensemble des régions contaminées, les indicateurs démographiques et les indicateurs de morbidité se dégradent. Toutefois, ils reflètent les tendances générales observées ces dernières années dans la Fédération de Russie. En outre, ils sont influencés par divers facteurs, notamment sociaux. Les effets stochastiques de l'irradiation sont considérés comme des affections oncologiques et comme des pathologies congénitales.

Pour que les incidences de l'exposition aux radiations sur la santé de la population puissent être mesurées plus avant, les observations médicales et les études épidémiologiques doivent se poursuivre. Les 17 années écoulées depuis la catastrophe ne permettent pas de tirer des conclusions définitives. Le registre médical et dosimétrique national doit être maintenu.

Les niveaux de contamination des terres agricoles restant élevés et la quantité de radionucléides présents dans le sol et les produits agricoles diminuant lentement, des mesures d'assainissement s'imposent dans le secteur agro-industriel pour

réduire la quantité de radionucléides qui entrent dans la chaîne sol-production agricole-denrées alimentaires-organisme humain.

Grâce aux mesures spéciales prises dans le secteur agro-industriel, la part de la production agricole présentant un niveau de contamination supérieur aux normes a diminué, passant de 86 à 12 % pour le lait, de 15,2 à 3 % pour la viande et de 78 à 0,01 % pour les céréales. **Toutefois, il faudra encore beaucoup de moyens et de temps pour assainir complètement les territoires contaminés.**

Les mesures prises pour surmonter les conséquences de la catastrophe nucléaire se répartissent en trois catégories.

1. Mesures agrochimiques spéciales, notamment chaulage, ajout de phosphorite et doses accrues d'engrais potassiques. Les mesures prises dépendent surtout des moyens budgétaires accordés au Ministère de l'agriculture au titre du programme fédéral visant à rendre les terres plus fertiles. Au total, ces moyens s'élèvent à 47 millions de roubles, soit près du tiers du montant consacré à l'amélioration chimique des sols dans toute la Fédération de Russie. En outre, cette année, 30 millions de roubles ont été dégagés pour accroître les doses d'engrais potassiques, mesure essentielle à l'atténuation des conséquences de la catastrophe nucléaire dans le domaine agricole.

2. Production de fourrage et de bétail non contaminés dans le cadre du programme fédéral visant à surmonter les conséquences de la catastrophe nucléaire d'ici à 2010. Cette année, le Ministère des finances a alloué 5,4 millions de roubles à ce programme.

3. Production de denrées alimentaires ayant des propriétés préventives ou curatives. Jusqu'à cette année, ces activités étaient menées dans le cadre du programme fédéral en faveur des enfants de Tchernobyl; désormais, elles s'inscriront dans le programme visant à surmonter les conséquences de la catastrophe nucléaire d'ici à 2010. Le bêta-carotène, le complexe vitaminé premix 730/4 et la caséine iodée sont utilisés comme adjuvants. Entre 1,5 et 1,7 million de roubles sont consacrés chaque année à l'achat et à la distribution, à l'intention des enfants, d'aliments présentant des propriétés préventives ou curatives. Des aliments enrichis en vitamines, destinés en priorité aux enfants, sont distribués dans les écoles, les orphelinats, les hôpitaux, les sanatoriums et les jardins d'enfants.

La production d'aliments enrichis en vitamines suscite de plus en plus d'intérêt, mais il faut encore élargir le réseau d'entreprises qui s'y consacrent. La mise en place d'un programme russo-bélarussien d'activités conjointes qui seront menées dans le cadre de l'État fédéré entre 2002 et 2005 pour surmonter les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl offre certaines perspectives à cet égard.

Pour pouvoir offrir les denrées susmentionnées en quantités suffisantes, réduire considérablement leur niveau de contamination et accroître leur durée de conservation, la Russie a besoin qu'une aide humanitaire lui soit fournie, sous la forme de matériel destiné à :

- Produire des charcuteries enrichies en vitamines et autres adjuvants ayant des priorités préventives ou curatives;

- Conditionner le lait, le kéfir au bifidus et le bifilife de manière à en prolonger la durée de conservation, à en améliorer la qualité et en augmenter la production;
- Conditionner les jus de fruit stérilisés, au rythme de 4 tonnes à l’heure, dans des conditions aseptiques;
- Contrôler le niveau de contamination radioactive des terres agricoles et du bétail (laboratoires radiologiques mobiles).

Des mesures sont prises pour assurer la protection sociale des habitants des territoires contaminés. L’État consacre des ressources considérables aux mesures visant à régler le problème de Tchernobyl. En 2001-2002, plus de 12 millions de dollars des États-Unis ont été alloués aux programmes de réadaptation. Des changements importants ont été introduits dans la législation fédérale régissant les dédommagements versés aux invalides de Tchernobyl au titre du préjudice physique qu’ils ont subi et les avantages sociaux accordés aux habitants des zones irradiées. En particulier, un nouveau barème d’indemnisation des personnes souffrant de divers types d’invalidité a permis d’augmenter considérablement le montant des indemnités versées à 70 % des invalides de Tchernobyl. Le montant total de ces indemnités a été multiplié par 2,3 en trois ans (de 780 millions de roubles en 2000, il est passé à 1 milliard 812 millions de roubles en 2003).

De nouvelles prestations sociales ont été introduites, notamment pour les personnes dont le soutien de famille faisait partie des équipes chargées du nettoyage après la catastrophe et a succombé à une maladie due à l’effet des radiations.

Au 1er juin 2003, 1,9 million de personnes bénéficiaient de la loi de la Fédération de Russie sur la protection sociale des citoyens exposés à des radiations à la suite de la catastrophe de Tchernobyl. Parmi ces personnes, 1,7 million sont des habitants des territoires contaminés par la catastrophes et 200 000 sont soit des nettoyeurs (dont 50 363 sont aujourd’hui invalides), soit des parents de nettoyeurs qui ont perdu leur soutien de famille. Il convient de souligner que les moyens financiers disponibles ne sont pas suffisants pour doter les établissements médicaux des ressources et du matériel dont ils ont besoin (matériel radiographique délivrant de faibles doses d’irradiation, matériel d’échographie, d’endoscopie, de laboratoire, etc.).

Pour que davantage d’enfants atteints d’affections de la glandes thyroïde puissent bénéficier d’une aide spécialisée, dans le cadre des programmes d’aide médicale de 2001-2002, l’OMS a fourni un appareil de diagnostic échographique au Centre médico-scientifique de radiologie d’Obninsk. En outre, ces deux dernière années, l’OMS et l’AIEA ont aidé des scientifiques russes à étudier la dynamique de la contamination radioactive des eaux de la région de Briansk, et ont fourni à la Russie des adjuvants alimentaires.

Dans le cadre du programme d’activités conjointes de l’État fédéré de la Fédération de Russie et du Bélarus visant à surmonter les conséquences de la catastrophe, quelque 11 millions de dollars ont été alloués à certaines régions de la Fédération de Russie.

Les mesures qui absorbent le plus de ressources sont celles qui doivent favoriser le relèvement économique des zones touchées. L’aide de l’État est principalement destinée à la remise en état et au développement de l’infrastructure

et au secteur social. En 2002, quelque 5 600 personnes (dont 800 hospitalisées) ont reçu une aide médicale, pour un coût de 400 000 roubles. En outre, une aide considérable est apportée par le Centre de radioprotection de l'Institut de recherche en pédiatrie et en chirurgie infantile du Ministère de la santé.

Le marché est peu développé dans les territoires contaminés. Depuis quelques années, la Commission européenne apporte une aide dans ce domaine. En 2001, dans le cadre du programme TESIS, de modestes ressources (90 000 euros) ont été allouées aux trois localités les plus contaminées de la région de Briansk, afin de stimuler le secteur privé et l'initiative locale. Cette année, le PNUD a alloué 80 000 dollars au secteur agricole de la région de Briansk pour que l'expérience positive des agriculteurs de la région d'Orel en matière d'agriculture dans les zones contaminées puisse y être mise à profit.

Actuellement, les activités d'aide humanitaire à la Fédération de Russie sont régies par la loi fédérale sur l'aide à titre gracieux (assistance) apportée à la Fédération de Russie et sur les changements apportés et les dispositions ajoutées à certains actes législatifs de la Fédération de Russie se rapportant aux impôts et aux allègements fiscaux liés à l'aide à titre gracieux (assistance) apportée à la Fédération de Russie, ainsi que par la décision du Parlement de la Fédération de Russie sur les dispositions régissant l'aide humanitaire (assistance) apportée à la Fédération de Russie.

Conformément à la législation en vigueur, la Commission du Parlement de la Fédération de Russie chargée des questions relatives à l'aide humanitaire internationale coordonne, au niveau fédéral, les activités des organes, organisations et personnes s'occupant de la réception et de la distribution de l'aide humanitaire. Sur la base des documents présentés par les destinataires en Russie, elle certifie que les fonds, marchandises ou services fournis relèvent bien de l'aide humanitaire. L'attestation correspondante est délivrée sur sa décision et est valable un an.

Le dispositif susmentionné permet d'éviter les problèmes lors du passage de la frontière. **Ces deux dernières années, la Commission n'a reçu aucune plainte d'organisations non gouvernementales concernant d'éventuelles difficultés liées au passage en douane de fournitures humanitaires.**

Annexe III

Rapport du Gouvernement ukrainien

[Original : russe]

Informations relatives à l'application par l'Ukraine de la résolution 56/109 de l'Assemblée générale, intitulée « Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl »

Dix-sept années se sont écoulées depuis l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl, qui restera gravé dans l'histoire comme un événement infortuné et tragique lié aux progrès scientifiques et techniques du XXe siècle. L'humanité n'avait encore jamais connu une catastrophe écologique anthropique de cette ampleur. Son épicentre était en Ukraine.

Pour éliminer ses conséquences, l'État a été contraint de déployer des efforts et des moyens considérables. Il n'en demeure pas moins que la constellation de problèmes urgents créée par cette catastrophe est toujours extrêmement vaste. Au cours des 10 dernières années, l'Ukraine a financé les dépenses afférentes à l'élimination des conséquences de l'accident de manière autonome. Le volume de ces dépenses représente entre 5 et 7 % du budget global de l'État. Pour la période 1991-2002, elles se sont élevées à environ 6,5 milliards de dollars des États-Unis.

Si, dans les premiers jours qui ont suivi l'accident, les principaux problèmes étaient déterminés par la nécessité de maîtriser les aspects nucléaires et de prévenir l'irradiation de la population, aujourd'hui, nous pouvons déjà affirmer avec certitude que la situation radiologique en Ukraine s'est stabilisée et qu'elle est contrôlée par les systèmes de surveillance du Ministère des situations d'urgence et des questions relatives à la protection des populations contre les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, ainsi que par le Ministère de l'écologie et des ressources naturelles, le Ministère de la santé publique, le Ministère de la politique agraire et les services de radiologie de divers établissements et organisations.

L'action du Gouvernement a été et est toujours centrée en priorité sur l'être humain; toutes les mesures qui visent à éliminer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl sont axées sur sa protection. L'action menée dans ce sens a une triple dimension à l'heure actuelle : sociale, médicale et technique (radioprotection).

Protection sociale

La politique nationale relative à la protection sociale des personnes touchées par les conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl est fondée sur les principes suivants : 1) priorité donnée à la vie et à la santé de ces personnes, pleine responsabilité de l'État quant à la création de conditions de vie et de travail sûres et saines; 2) adoption d'une approche globale pour la solution des problèmes liés à la santé, à la politique sociale et à l'utilisation des territoires contaminés sur la base de programmes nationaux appropriés et en tenant compte des autres orientations dans les domaines économique et social et des réalisations dans

les domaines de la science et de la protection de l'environnement; 3) protection sociale et indemnisation intégrale des personnes qui ont subi un préjudice à la suite de la catastrophe; 4) emploi de méthodes économiques pour améliorer les conditions de vie en octroyant des avantages fiscaux aux victimes de la catastrophe et à leurs associations; 5) application de programmes de reconversion professionnelle et de renforcement des qualifications pour la population touchée; 6) coordination des activités des administrations, établissements, organisations et associations de citoyens qui s'occupent de diverses questions liées à la protection sociale de la population touchée, et coopération entre les administrations et les représentants des victimes, et entre tous les groupes sociaux lors de l'adoption de décisions sur la protection sociale aux niveaux local et national; 7) coopération internationale dans les domaines de la santé, de l'action sociale, de la radioprotection et de la sécurité de l'emploi, et dans l'utilisation des données d'expérience accumulées dans le cadre des travaux menés sur ces questions à l'échelle mondiale.

Un des grands axes de l'action entreprise pour mettre les nouvelles technologies de l'information au service de la solution des problèmes liés à la protection sociale est la création d'une banque de données couvrant toutes les catégories de victimes et qui a pour principale tâche de fournir aux organes centraux et locaux du pouvoir exécutif des informations sur leurs déplacements et leur situation au regard de la protection médicale et sociale et de la protection contre les radiations. À ce jour, 2 878 952 personnes ont été enregistrées, ce qui correspond à un taux de couverture de 94 %.

Dernièrement, on a constaté en Ukraine que le nombre des handicapés souffrant d'affections liées à la catastrophe de Tchernobyl avait tendance à augmenter. Alors qu'en 1991 on ne comptait que 2 000 handicapés environ, au 1er janvier 2003 on en recensait 99 177. Du fait que cette catégorie de population bénéficie d'une protection maximale, les dépenses budgétaires qui servent à financer les prestations en sa faveur augmentent considérablement.

Protection médicale

Le rétablissement et la protection de la santé de la population constituent le principal objectif et l'objet fondamental de la loi sur le statut et la protection sociale des victimes de la catastrophe de Tchernobyl, adoptée par l'Ukraine. En application de cette loi, on organise chaque année à leur intention des bilans de santé, des séjours dans des maisons de repos et des établissements de cure, et on crée des centres de surveillance, de soins, de réadaptation sociopsychologique et d'orientation professionnelle.

Une structure permanente a été mise en place pour l'aide médicale aux victimes : elle consiste en un réseau de centres spécialisés, de dispensaires et autres établissements ou services médicaux (36 établissements scientifiques et cliniques de haut niveau dans les régions contaminées, 77 hôpitaux principaux d'arrondissement et plus de 300 établissements de santé).

En vue d'exercer un contrôle sur l'état de santé de la population et d'étudier les séquelles médicales directes et indirectes chez les victimes de la catastrophe de Tchernobyl, un registre national a été créé et des données ont été accumulées sur 1 855 060 personnes.

Depuis 1994, la prise en charge médicale de la population touchée est assurée par le biais du programme d'action global relatif à l'organisation des soins médicaux des prestations sanitaires en faveur des victimes de la catastrophe de Tchernobyl qui est actualisé chaque année : ce programme vise à : 1) assurer la fourniture de soins aux personnes gravement atteintes dans des hôpitaux et des cliniques spécialisés; 2) aider à la solution des problèmes relatifs à la protection de la mère et de l'enfant, améliorer la situation démographique dans les régions sinistrées, développer un système de prévention primaire et secondaire des pathologies héréditaires en améliorant les services médico-génétiques; 3) appuyer la conduite des expertises qui doivent permettre d'établir les relations causales entre les maladies, les handicaps et les décès et les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl; 4) compléter l'équipement des établissements médicaux, en matériel de traitement et de diagnostic; 5) financer l'achat de médicaments, de fournitures médicales et de réactifs pour des hôpitaux spécialisés, services, laboratoires, etc.; 6) assurer un suivi scientifique, la réalisation de travaux de recherche-développement et l'introduction des innovations scientifiques dans les établissements de soins, ainsi que l'octroi d'une assistance à la population touchée; 7) assurer un soutien et une réadaptation sociopsychologiques; 8) étoffer et gérer le sous-registre médical dans le registre national des victimes de la catastrophe.

Cinq centres de réadaptation sociopsychologique et d'information sur les questions relatives à l'élimination des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl s'emploient à fournir une assistance sociopsychologique aux populations touchées dans les régions de Jitomir et de Kiev.

En septembre 2002, le Ministère des situations d'urgence et le PNUD ont poursuivi leur collaboration en amorçant la troisième phase du Programme de revitalisation de Tchernobyl, qui doit porter sur la période 2002-2005. L'aide sera concentrée essentiellement aux niveaux des régions et des districts. Le but de l'opération est de revitaliser les régions situées autour de Tchernobyl et de promouvoir la mobilisation sociale et la responsabilisation de la population dans les zones rurales.

Situation radiologique dans les régions contaminées et protection de la population

La contamination radioactive causée par la catastrophe de Tchernobyl dans certaines régions a entraîné l'apparition dans l'environnement de nouvelles sources de rayonnements ionisants à long terme auxquelles les populations sont exposées.

En 1991, le Parlement ukrainien a approuvé un plan directeur sur les conditions de vie des populations résidant sur le territoire de l'Ukraine dans des régions où des taux élevés de contamination radioactive ont été enregistrés à la suite de la catastrophe de Tchernobyl. La législation relative à la protection des populations contre les radiations applicable à Tchernobyl a été édictée sur cette base.

Au cours de la période 1991-1995, conformément aux dispositions de la législation en vigueur, on a délimité les zones de pollution radioactive et recensé 2 293 localités correspondantes, situées dans 12 régions qui ont été gravement contaminées à la suite de la catastrophe. À l'heure actuelle, près de 2,3 millions de personnes vivent dans les zones contaminées (74 districts, 12 régions); sur ce total, plus de 1,6 million de personnes se trouvent dans une zone soumise à une surveillance radioécologique renforcée.

Une tâche essentielle dans le contexte de l'action engagée par l'État pour atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl est de mettre en oeuvre un ensemble de mesures visant à protéger la population sur tous les plans et à créer un environnement sûr pour le séjour dans les zones contaminées par la radioactivité. La planification de ces mesures repose sur une évaluation objective des conditions radioécologiques et sur l'élaboration de dispositions juridiques et réglementaires appropriées.

Pour l'accomplissement de cette tâche, la surveillance dosimétrique, qui consiste à établir des profils dosimétriques et thyroïdosimétrique pour les localités et à déterminer les doses d'irradiation interne par mesure directe des quantités de césium radioactif absorbées dans l'organisme humain, revêt une importance primordiale. Le profil thyroïdosimétrique permet de définir un groupe à risque en fonction de l'irradiation de la glande thyroïde par les isotopes de l'iode chez les enfants et les adultes afin de prévenir des pathologies et/ou de fournir l'assistance voulue aux personnes atteintes : au cours de la période 1992-1999, ce type de profil a été établi dans toutes les localités. Étant donné qu'il a fallu réviser les profils établis pour la période 1992-1995, en 2000 on a effectué une analyse des mesures directes de l'activité de la glande thyroïde et mis au point une méthode de calcul rétrospectif des doses de rayonnement reçues par cette glande.

Depuis 1991, les services régionaux du Ministère de la santé publique établissent chaque année un profil dosimétrique pour quelque 2 160 localités situées dans des zones contaminées par la radioactivité. Les données obtenues sont publiées sous forme de recueils présentant le profil dosimétrique général dans les localités ukrainiennes. Depuis 1995, on détermine, à grande échelle, la quantité de césium radioactif absorbée par les habitants des zones contaminées. Ces données et les documents relatifs aux caractéristiques dosimétriques servent de base à l'élaboration d'un programme de mesures correctives concernant l'industrie agroalimentaire et, dans le contexte d'un manque de moyens financiers, permettent de mieux cibler l'aide accordée et d'évaluer l'efficacité des mesures introduites.

Le réseau des postes de contrôle radiologique joue un rôle important dans la prévention de l'exposition à de nouvelles radiations. Les laboratoires et les postes de sept ministères et d'autres autorités diverses exécutent un vaste programme de contrôle radiologique des produits alimentaires à toutes les étapes de leur production.

Une autre tâche essentielle est d'introduire des mesures correctives dans les exploitations agricoles et sylvicoles en vue de réduire les transferts de radionucléides dans la chaîne sol-plantes-animaux-êtres humains. Dans les zones contaminées de l'Ukraine, 55 entreprises sylvicoles publiques continuent de se livrer à des activités de production, employant au total plus de 36 000 personnes.

Directions dans lesquelles la communauté internationale pourrait orienter ses futurs efforts pour le règlement des questions liées à la catastrophe de Tchernobyl

1. Pour résoudre les problèmes existants, il est nécessaire de maintenir les questions liées à la problématique de Tchernobyl à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et de renforcer la coopération de l'Ukraine avec l'ONU et ses institutions spécialisées compétentes.

2. Le Comité quadripartite de coordination pour Tchernobyl établi par l'ONU doit poursuivre ses travaux en tant que mécanisme central de décision et de coordination des Nations Unies pour la problématique de Tchernobyl.

3. Les projets du Secrétariat de l'ONU visant à faire participer plus activement les fonds et institutions spécialisées des Nations Unies (AIEA, PNUD, UNICEF et FNUAP) aux travaux du Comité quadripartite devraient contribuer à renforcer sensiblement la coopération aux fins de l'atténuation des conséquences à long terme de la catastrophe de Tchernobyl.

4. Il serait souhaitable de créer un fonds international pour Tchernobyl afin d'assurer un soutien financier pour la réalisation des projets proposés. À ce stade, il faudrait affiner les ébauches, leur donner la forme de véritables projets qui puissent être acceptés aussi bien par les pays touchés que par les donateurs. Le Gouvernement ukrainien est prêt à collaborer dans toute la mesure possible à la réalisation des projets convenus.

5. Afin que l'ONU puisse aider à mobiliser des fonds auprès des donateurs, il faudrait envisager un renforcement de la coopération entre l'Ukraine et les autres États Membres de l'Organisation pour la solution des problèmes liés à la fermeture de la centrale de Tchernobyl et à sa mise hors service.

6. On s'emploie actuellement à élaborer un programme global de revitalisation socioéconomique et de développement des territoires qui ont été contaminés par la radioactivité à la suite de l'accident survenu à la centrale de Tchernobyl et des zones où les personnes transférées sont concentrées, pour la période 2003-2005 et jusqu'en 2010. Des organisations internationales, notamment l'ONU, et des experts de réputation internationale spécialisés dans la solution des problèmes correspondants pourraient être associés à l'élaboration et à la mise en oeuvre de ce programme, avec le concours financier de fonds internationaux.

7. La création de cinq centres de réadaptation sociopsychologique et d'information avec la participation des représentants de l'ONU en Ukraine est une mesure efficace pour la protection sociale des populations touchées. Le Ministère des situations d'urgence propose de faire appel à des programmes de l'ONU (avec un financement assuré par des fonds internationaux) pour élargir le réseau des centres interrégionaux dans les zones où les populations touchées sont installées, afin d'aider à résoudre les problèmes sociaux.

8. Avec le concours de la communauté internationale, il est nécessaire de régler la question du recensement des établissements de soins qui doivent pratiquer des interventions chirurgicales sur des victimes nécessitant des greffes d'organes ou de tissus et des opérations sur le coeur ou le cerveau, et qui soignent des maladies cancéreuses et autres, ainsi que celle du financement des dépenses connexes.

9. De nombreuses organisations non gouvernementales oeuvrent hors des frontières de l'Ukraine, dans différents pays, pour assurer la fourniture de soins aux enfants touchés et les aider à recouvrer la santé. Afin de bien tirer parti du potentiel offert par les organisations internationales dans ce domaine, il serait souhaitable que ces mesures soient coordonnées par l'intermédiaire d'un organisme des Nations Unies, à savoir l'UNICEF.

10. Il convient d'associer plus étroitement les organisations internationales, et tout particulièrement l'ONU, au développement des systèmes de télécommunications qui permettent d'échanger des informations radioécologiques et des données statistiques médicales sur la gestion et l'élimination des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl et de les diffuser largement et rapidement dans le monde.
